

INTERVENTION DE
BERNARD THIBAUT - SECRETAIRE GENERAL DE LA CGT
CCN DES 2 et 3 FEVRIER 2005

ENJEUX EUROPEENS

Chers camarades,

Je choisis d'intervenir volontairement au milieu du débat concernant nos responsabilités sur les enjeux européens et ce qui me semble devoir être l'attitude de la CGT dans la perspective du référendum sur le Traité constitutionnel.

J'éprouve le besoin d'exprimer mon opinion sur plusieurs points importants, pour ne pas dire déterminants, concernant notre discussion et, plus largement, ce qui l'entoure.

En considérant la place qu'a pu occuper ce point de notre ordre du jour dans l'activité de certains militants, mais aussi l'état d'esprit qui a pu prévaloir dans la phase préparatoire au CCN, on ne peut pas sous-estimer la portée des décisions qui seront prises aujourd'hui.

La façon dont ont été conduits les débats dans la CGT depuis plusieurs semaines et ce qu'ils ont généré doit, d'abord et avant tout autre conclusion, nous conduire à reconnaître qu'il y a un fossé qui se creuse entre les orientations adoptées par nos congrès et notre capacité à les faire vivre face aux événements.

Il en va ainsi notamment de notre conception de la démocratie dans l'organisation.

Sans aucun doute peu de questions auront été précédées d'autant d'attention avant que le CCN n'en débattenne, peu de sujets auront provoqué autant de réunions pour réfléchir à nos responsabilités sur les enjeux européens ; il faut bien reconnaître toutefois que le nombre de syndiqués et de militants réunis jusqu'à présent reste encore modeste au regard de notre effectif de 700 000 syndiqués.

La plupart des camarades qui ont eu connaissance de notre décision se sont félicités que la direction confédérale ait choisi de faire précéder l'expression publique de la CGT d'une période de débat et de réflexion interne. Nous avons été le seul syndicat à faire ce choix. J'avoue être toujours surpris d'entendre ou de lire çà et là que donner la parole aux syndiqués c'est le signe d'un manque de courage politique ou bien, autre variante, une manière de gagner du temps. C'est, dans les deux cas, peu flatteur pour la direction confédérale.

Délibérément, parce que nous constatons que la majorité des syndiqués, comme l'ensemble des salariés, estimaient ne pas être informés ou intéressés par le projet de constitution, il nous est apparu nécessaire de chercher à combler ce handicap.

Dans ce sens, de réels efforts ont été faits par certaines organisations, mais rapidement ça n'est pas cela qui a été au cœur des initiatives puisque, progressivement, l'attention s'est surtout concentrée sur le référendum.

Il s'est alors produit ce qui était prévisible : la grande masse des syndiqués est restée en dehors du processus de réflexion sur les enjeux européens pendant que les militants « les plus branchés » ont cherché à conforter leurs convictions personnelles en les faisant labeliser par des prises de positions devenant officiellement celles d'organisations de la CGT.

Ces démarches ont été, dans certains cas, des occasions inespérées pour instrumentaliser la démarche syndicale à d'autres fins que de servir nos objectifs.

Nous nous retrouvons ainsi avec une série de textes, de délibérations, de prises de position d'organisations, plus ou moins représentatives de l'opinion des syndiqués d'une fédération ou d'une union départementale, qui figent les positions avant la réunion du CCN. J'entend même dire aujourd'hui, « nous, de toute façon, nous avons décidé ».

Et là, chers camarades, nous sommes face à un premier problème et il est de taille. Il pose tout simplement la question de savoir comment les organisations entendent vivre entre elles dans la CGT. Vous avouerez que ce n'est pas une question mineure pour une confédération syndicale !

Nos statuts prévoient explicitement, c'est vrai, que « toutes les organisations qui composent la CGT disposent d'une pleine autonomie d'expression, de décision et d'action, dans le respect des statuts ». C'est l'article 21.

Celui-ci précise aussi que les organisations « recherchent entre elles en permanence, la coopération, la complémentarité avec les autres composantes de la CGT, la prise en compte des intérêts communs à l'ensemble des salariés ».

C'est donc autonomie des organisations ET recherche des convergences entre elles. C'est notre conception du fédéralisme. L'un sans l'autre ça n'est plus la CGT.

Je crois qu'il est de ma responsabilité de vous faire mesurer que les réflexes d'autonomie de nos organisations sont en train de prendre insidieusement le pas sur la volonté de construire des réponses rassemblant toute la CGT. Ce n'est pourtant pas la première fois que je vous alerte sur ce phénomène.

On comprend mieux pourquoi, au delà du débat d'aujourd'hui, nous avons tant de mal à mettre en œuvre réellement les transformations de notre organisation dont les principes sont pourtant décidés dans nos congrès. Continuons dans cet état d'esprit à faire la CGT chacun dans son coin et il ne faudra pas s'étonner que rien ne puisse changer en matière de système de cotisation, de mode de fonctionnement et d'organisation de nos structures. Continuons à privilégier les postures là où il faut construire une démarche et nous ne pourrons pas nous étonner que la CGT perde en cohésion donc en efficacité.

On ne pourra pas demander à la direction confédérale qu'elle passe son temps à recoller les morceaux !

S'il n'y a pas la volonté politique ancrée farouchement dans les directions des organisations de la CGT et, singulièrement, dans l'esprit de leur premier responsable de réfléchir et de construire tous ensemble alors, chers camarades, cela aura forcément des conséquences sur notre capacité à définir les revendications et organiser les luttes rassemblant tous les salariés, c'est-à-dire tout simplement sur notre raison d'être.

Bien que la direction confédérale ait alerté en son temps sur les risques de se retrouver dans cette situation, les membres du CCN sont désormais en présence d'une juxtaposition de délibérations d'organisations qui ont comme conséquence, pour certaines, de figer les positions avant que le débat n'ait lieu entre les organisations. Je rappelle donc que nos statuts - encore eux - précisent que le CCN est constitué des secrétaires généraux des fédérations et des unions départementales ou de leur représentant mandaté par leur organisation. C'est donc à vous qu'incombe la responsabilité de gérer cette situation.

J'insiste sur un premier point : quoi que nous décidions aujourd'hui, on ne pourra plus préparer un débat au CCN de cette manière. La Confédération CGT n'y résistera pas.

Je veux revenir en quelques mots sur les consultations qui ont été menées par plusieurs organisations. J'ai beau y réfléchir je n'en comprends pas le sens.

Où est l'intérêt de recueillir l'opinion des adhérents de la CGT sur leur intention de vote pour le référendum sur le traité constitutionnel ?

Si c'est pour connaître l'état d'esprit qui domine dans nos rangs, je vous le dit c'est du temps perdu. Il n'y a pas besoin de cela pour savoir qu'une majorité des adhérents est critique voire hostile au traité. Encore faudrait-il avoir les outils et le dispositif pour consulter tous les syndiqués en leur posant les mêmes questions à partir du même matériel électoral. Si on pose la question aux syndiqués - comme un camarade l'a expliqué - « d'après vous la CGT doit-elle se positionner ou ne pas se positionner », ça ne

me surprend pas qu'à 90 % ils disent « la CGT doit dire quelque chose ». Mais ça ne précise pas la nature de l'expression. Nous consultons, mais pour en conclure quoi ? Que déduire de ces consultations ? Que la majorité des camarades qui se sont exprimés ont déclaré leur intention de répondre non au référendum et que cela devient naturellement la position du syndicat ?

Et qu'est ce qu'on fait des 95% qui n'ont encore rien dit, qui ne savent pas, comme beaucoup d'autres, de quoi il s'agit exactement ; de ceux qui, prenant parfois leur courage à 2 mains, ont laissé entendre qu'ils pourraient voter oui ! On les bannit ?

Si on procède comme ça il ne faudra pas s'arrêter là. Toutes les fois où les citoyens seront convoqués aux urnes il faudra connaître les intentions des syndiqués de la CGT et en déduire, suivant l'opinion du plus grand nombre, quel sera le candidat député soutenu par la CGT dans chaque circonscription, pour les législatives. Il faudra le faire au plan national pour connaître quel sera notre candidat aux élections présidentielles.

Je croyais que l'on avait déjà donné pour ce genre d'expérience qui a déjà conduit la CGT à des impasses et à le payer cher.

La CGT est ouverte à tous les salariés, femmes et hommes, actifs, privés d'emploi et retraités, quels que soient leur statut social et professionnel, leur nationalité, leurs opinions politiques, philosophiques et religieuses. C'est l'art 1.

Il n'a jamais été changé dans toute l'histoire de la CGT et ce n'est certainement pas par le biais d'un référendum, fut-il sur un traité européen, qu'on le modifiera.

Dès lors que l'on accepte ce qui fonde notre identité, on doit aussi en tenir compte dans notre activité.

Cette diversité peut être notre force, elle peut aussi être notre faiblesse si nous ne savons pas résister à tout ce qui est susceptible de diviser l'organisation et, en particulier, certaines formes d'étroitesse dans nos expressions ou nos comportements.

Est-ce utile d'insister sur le fait qu'ils sont nombreux ceux qui aimeraient bien interrompre le cycle de notre progression ? Ne soyons pas naïfs au point de passer sous silence le contexte et, plus particulièrement, le contexte politique dans lequel se développe le débat.

Il serait dangereux, pour l'avenir même de la CGT, que nous soyons consciemment ou inconsciemment otage du débat politique ; que le syndicat accepte de devenir le champ d'affrontement des stratégies politiques qui ont déjà intégré l'horizon des présidentielles.

Nous n'avons ni de compte à régler ni de gage à donner à quiconque lorsque nous élaborons nos prises de positions syndicales. Elles se définissent dans les rangs de la

CGT et elles intègrent la pluralité des points de vue. La CGT, ça n'est pas un jouet pour faire plaisir ou se faire plaisir !

La présence de militants et de responsables engagés au plan politique ne pose pas de problème en soi au sein de la CGT. Je rappelle, cependant, que la majorité des adhérents n'est membre d'aucun parti. Cela appelle de la part de chacun d'entre-nous, de tous les militants de la CGT - et je crois pouvoir parler en connaissance de cause - une grande hauteur de vue pour être au service de rassemblements qui transcendent les clivages de nature politique, lorsqu'il en existe.

Nous n'avons pas vocation à résoudre les problèmes que rencontre la gauche, ni à présélectionner ceux des salariés avec lesquels nous entendons construire les luttes de demain, dont tout le monde s'accorde à reconnaître qu'elles seront, dans tous les cas, indispensables.

Nous avons milité pour l'organisation d'un référendum dans notre pays, c'est-à-dire la possibilité donnée à chaque citoyen d'exprimer son opinion et d'utiliser librement son suffrage. Dans le cas présent, et compte tenu de la nature de la question posée, je revendique que cette liberté de vote soit aussi respectée dans les rangs et les expressions de la CGT.

Il n'y aura pas de vote syndical, mais des votes de citoyens, qu'ils soient ou non adhérents de la CGT. Et ils seront tous susceptibles de se retrouver pour défendre, en France et en Europe, les revendications qu'ils partagent.

Ce n'est pas de la frilosité ou une quelconque neutralité qui est proposée.

La Commission exécutive a toujours dit - et c'est ce que nous devons faire aujourd'hui - qu'il fallait construire la contribution de la CGT sur les enjeux européens et le projet de traité. La CGT occupera toute sa place de syndicat dans cette période, mais rien que sa place de syndicat et ça fait déjà beaucoup de choses à couvrir et beaucoup de monde à occuper.

Une enquête vient de demander aux salariés de quoi ils avaient parlé ces derniers jours avec leurs collègues de travail. 1% d'entre eux ont répondu qu'ils avaient discuté du traité européen. Vous voyez qu'il y a à faire !

Ce n'est pas non plus une position par principe, applicable en toute circonstance, qui est soumise au CCN. Chaque référendum s'apprécie en fonction de son contexte et de la question posée.

Il se peut qu'effectivement nous soyons un jour confrontés à un référendum qui puisse justifier, de notre part, un appel défendant une position. Je suis convaincu, pour cette fois, que ce n'est pas ce qui est attendu de la CGT par la majorité des syndiqués et ceux qui s'intéressent à la parole de la CGT. Ils sont de plus en plus nombreux ceux qui sont à

l'écoute de ce que dit la CGT. C'est le succès, je crois, de notre organisation réputée pour ses convictions et sa démarche d'ouverture, prônant le syndicalisme rassemblé en France et en Europe.

Mais tout cela peut être rapidement anéanti si nous créons, nous-mêmes, les conditions de notre propre isolement. Voulons-nous donner raison à ceux qui veulent recomposer le syndicalisme français en deux blocs antagonistes ? Voulons-nous tuer dans l'œuf notre objectif du million de syndiqués qui ne deviendrait alors qu'un pur affichage. Les plus grands bénéficiaires de l'opération seraient immédiatement le MEDEF et le gouvernement RAFFARIN.

Des camarades estiment que la CGT devrait appeler à voter NON pour ce traité puisque qu'elle a appelé à voter NON au référendum sur Maastricht. J'ai même vu cités les propos de Louis Viannet, prononcés en 92 et sortis de leur contexte, à l'appui de cette démonstration. Sachez, au passage, qu'il n'apprécie guère le procédé.

C'est Louis qui rappelait récemment, à l'occasion d'un colloque de l'Institut d'Histoire Sociale, que la partition du monde en deux blocs a longtemps pesé dans un sens négatif sur les prises de position de la CGT vis-à-vis de ce qu'on a longtemps appelé le Marché Commun.

L'effondrement du mur de Berlin voilà 16 ans, le Traité de Maastricht voilà 13 ans, la création de l'Euro, les élargissements à 15 puis à 25 pays, la mondialisation, l'apparition de nouveaux risques comme le terrorisme, mais aussi le nationalisme voire des résurgences fascistes en Europe, l'émergence d'une superpuissance comme les Etats-Unis responsables de la guerre en Irak, de nouveaux géants économiques comme la Chine et bientôt l'Inde, ont modifié la donne politique et sociale en profondeur.

Le monde et l'Europe n'ont ainsi plus rien à voir avec ce qu'ils étaient au moment du référendum sur Maastricht.

Le monde a à ce point changé que deux internationales syndicales, la CISL et la CMT, ont décidé de mettre un terme aux divisions historiques pour concevoir une seule internationale syndicale susceptible de mobiliser l'ensemble du syndicalisme mondial pour faire face à un capitalisme mondialisé.

Et c'est en ce moment, parce que la CGT a su faire la démonstration de ses capacités à s'inscrire dans le syndicalisme européen, que nous sommes sollicités pour apporter notre contribution pour ce projet d'unification syndicale mondiale. C'est un enjeu considérable pour les salariés, dans le monde et dans notre pays, notamment pour faire face au pouvoir démesuré des multinationales. Notre démarche de rassemblement et d'unité doit aussi être mise au service de cet objectif ambitieux.

Nous sommes, maintenant depuis plusieurs années, engagés dans la Confédération Européenne des Syndicats. Nous l'avons décidé et confirmé en congrès. Nous y tenons

notre place, nous y jouons un rôle et celui-ci est reconnu par tous nos homologues. Ca n'est pas banal que, peu de temps après notre adhésion, nous ayons été sollicités pour mettre à disposition un dirigeant pour le secrétariat de la CES en la personne de Joël DECAILLON. Nous nous impliquons dans le Comité exécutif, dans les fédérations professionnelles, dans les comités de groupe européens. Partout nous intervenons sur la base de nos positions CGT mais aussi en écoutant et en y intégrant ce que disent les autres confédérations syndicales et les 60 millions de syndiqués qu'elles rassemblent. C'est parce que nous avons cette attitude qu'en retour nous sommes écoutés et que nous avons pu, par exemple, peser pour que soient prises en compte les revendications des salariés de notre pays, pour que des mobilisations européennes se créent et, vous le savez, nous sommes pour quelque chose dans l'appel à la manifestation du 19 mars prochain à Bruxelles !

Nous sommes crédibles et écoutés parce que nous ne sommes pas au bord du chemin voire hors jeu. Il ne s'agit pas de se fondre, d'abandonner nos idées mais de trouver les moyens de les faire valoir et, plus que tout, d'être à la base du rassemblement et de la mobilisation du syndicalisme en Europe qui est la condition indispensable pour faire face à la puissance de l'offensive libérale actuelle.

Là aussi, il ne faut pas sous-estimer l'impact que représenterait, pour beaucoup de syndicalistes européens, une déclaration de la CGT qui pourrait être perçue comme une volonté de rupture.

L'Europe est aujourd'hui un ensemble régional de près de 450 millions d'habitants, un ensemble économique et financier qui n'est plus simplement un marché. C'est aussi sous la pression des peuples et des syndicats, des valeurs et des droits sociaux qui sont progressivement intégrés mais dont chaque pas se trouve entravé par les politiques de l'Union économique et monétaire.

Nous sommes dans cette Europe là dominée par le libéralisme, c'est notre terrain d'intervention syndicale comme la France libérale de RAFFARIN.

La CGT n'est pas neutre, elle ne cherche pas l'esquive.

Il ne fait aucun doute que le traité est un traité libéral, tout simplement parce que la construction européenne, jusqu'à présent, a été libérale. Nous l'avons déjà dit et nous le redirons.

Cela ne doit cependant pas nous conduire à ne pas avoir une appréciation lucide des différentes dimensions du traité.

Nous avons manifesté à Nice, avec toutes les forces syndicales européennes. Nous avons écrit dans nos résolutions du congrès pour exiger que la Charte des droits fondamentaux soit inscrite dans le Traité. Et maintenant nous ferions comme si cela

n'était d'aucun effet ? Ce serait non seulement faux mais irresponsable. Il y a suffisamment de fatalisme et de résignation, n'en rajoutons pas !

C'est au libéralisme, à tout ce qui nous détourne de l'Europe sociale qu'il faut s'attaquer, par nos mobilisations syndicales et notre capacité à rassembler tous les salariés.

Ne nous faisons pas d'illusion, pour y parvenir nous avons besoin de tous, avant et après le référendum, et sans doute pour longtemps. Ne nous mettons pas de bâtons dans les roues en organisant nous-mêmes des fractures qui n'ont pas lieu d'être.

Un camarade m'a écrit : « Bernard, avec cette affaire, je suis inquiet pour notre CGT. Mais tu sais, je crois que le jeu n'en vaut pas la chandelle ».

Ce n'est pas un jeu et, pour que la chandelle continue de briller, c'est vous qui allez dire si nous restons sur la démarche de nos congrès ou s'il faut en changer .

Ca n'est pas le sort du référendum qui dépend de notre discussion, chers camarades, c'est l'avenir de la CGT.

C'est mon devoir d'y veiller.